

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 10/02/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la biosécurité					
2	LIBELLE DU POSTE : Vétérinaire en charge de la santé et protection animale, hors animaux de rente					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 CENTRE DE TRAVAIL : 384	CODE POSTE : 6987 PROGRAMME R.H : 970 03				
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI - Faa'a					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le vétérinaire élabore, planifie, anime et coordonne les missions en santé et protection animale des animaux de compagnie, de la faune sauvage captive et des nouveaux animaux de compagnie (NAC). Il contrôle l'application de la réglementation et est force de proposition pour l'adapter. Il remplace les autres vétérinaires en cas d'absence en expédiant les affaires courantes.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 2		1	1		
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule zoosanitaire					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Véhicule de service					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Heures de travail adaptées à l'activité de contrôle ;- Assermentation nécessaire.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Contrôler les établissements détenant des animaux de compagnie et de la faune sauvage captive ;- Etablir des permis d'importation et des certificats d'exportation ;- Contrôler les animaux vivants aux frontières internationales et en interinsulaire ;- Suivre, gérer et contrôler la protection et le bien-être des animaux de compagnie et de la faune sauvage captive ;- Assurer l'instruction des dossiers relatifs à la pharmacie vétérinaire ;- Coordonner les activités du service liées à l'habilitation et au mandat sanitaire des vétérinaires ;- Assurer l'élaboration, la négociation et la mise à jour des certificats d'import et export pour le transport des animaux de compagnie à l'international ;- Participer à l'élaboration et à l'évolution de la réglementation locale ;- Proposer des programmes de lutte et de contrôle des maladies des animaux domestiques ;- Préparer la réponse aux crises sanitaires (notamment la mise en place du plan d'urgence rage) ;- Etablir les critères et les indicateurs de suivi des programmes ;- Suivre et animer des programmes liés à son secteur d'activité.					
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Pallier l'absence d'un collègue en vue d'assurer la continuité du service public ;- Participer aux réunions internes et externes du service dans les domaines de la santé et de la protection animale, la profession et la pharmacie vétérinaire ;					